

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1231

Rubrik: L'invitée de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉE DE DP

Les villes ont changé

ANNI STROUMZA

Genève

En Suisse, toute commune de 10 000 habitants ou plus est une «ville». Alors qu'il y avait huit villes en 1850, ce chiffre n'a cessé de croître depuis (voir marge). Or, les problèmes que rencontrent les communes-centres des grandes agglomérations de notre pays, comme Zurich, Bâle, Genève et Lausanne, ne sont vraiment pas les mêmes que ceux rencontrés par Schwytz, Locarno et Einsiedeln. Il n'est donc guère étonnant que les grandes villes réclament une véritable reconnaissance politique et profitent de la procédure de consultation sur la réforme de la Constitution fédérale pour revendiquer un «Secrétariat à la ville». Mais serait-ce suffisant?

Pays légal différent du pays réel

Les problèmes proviennent surtout du fait que le pays légal ne coïncide plus avec le pays réel. Le malaise des grandes villes est une expression de la crise du fédéralisme. Le pays légal fait référence aux communes, aux cantons et à la Confédération tandis que le pays réel se caractérise par des agglomérations, des régions et l'Europe. Il paraît évident que le premier ne suffit plus à régler les problèmes de la société moderne, tels qu'on les rencontre dans les grandes villes.

Dans celles-ci, aucun pouvoir de décision, aucun organe de gestion ne correspondent à l'échelle des problèmes posés. Aménagement du territoire, protection de l'environnement, réseaux de transports publics, évacuation et incinération des déchets, construction de grands équipements socioculturels sont réalisés le plus souvent au coup par coup, sans vision d'ensemble. Les investissements sont fréquemment à la charge de la commune-centre alors que l'ensemble de l'agglomération en bénéficie. La coordination se fait au mieux par des ententes intercommunales. Et l'affaire se complique pour les grandes villes frontalières. A Genève, la communauté urbaine comprend 600 000 habitants dont un tiers réside sur France !

L'exemple français

En France, une solution a été trouvée depuis 1966 par la création de «communautés urbaines». Il s'agit d'un établissement public administratif ayant vocation de réaliser des équipements et de gérer des services publics dans les agglomérations urbaines. Il est dirigé par un Conseil élu par les communes qui subsistent et qui restent chargées de la prestation de services en relation directe avec la population. Certaines compétences sont obligatoirement transférées à la communauté, notamment l'urbanisme, les transports urbains, les parkings, les ordures ménagères, etc. Il y a actuellement 9 communautés urbaines en France, allant de 100 000 à 1 200 000 habitants.

En Suisse, à la fin du siècle passé et au début du 20^e siècle, les grandes villes de l'époque ont résolu ces problèmes par des fusions de communes. Zurich l'a expérimenté massivement à deux reprises, en 1893 et 1934; Bâle modestement, avec une seule commune en 1893, Saint-Gall en 1918 (2 communes), Berne en 1919 (1 commune), Winterthur en 1922 (5 communes), Genève en 1930 (3 communes) et d'autres encore. Mais ce n'est probablement plus un mécanisme qui pourrait être préconisé aujourd'hui, vu la taille des agglomérations.

Pour dépasser cette situation il faudrait :

- Créer une structure d'«agglomération» ou de «communauté urbaine», située entre canton et communes et modifier la répartition des compétences entre ces trois niveaux selon le principe de la subsidiarité. Cette nouvelle entité devrait avoir un Conseil élu et un budget financé par les communes constitutives qui pourraient subsister avec des compétences de «proximité» au service des habitants. Le canton de Fribourg a anticipé en déposant un projet de loi novateur en ce sens en mai 95.

- Regrouper les agglomérations dans un organe de pression et de concertation qui pourrait devenir l'interlocuteur auprès des autorités fédérales et cantonales. L'Union des villes suisses, créée en 1897 ne répond plus aux besoins des grandes villes.

- Créer un Secrétariat à la ville (ou plutôt aux agglomérations), rattaché directement au Conseil fédéral.

- Envoyer des représentants des grandes villes aux Chambres, qui sont actuellement plutôt le reflet de la campagne et des petites villes.

Beau programme pour les années à venir! ■

ÉLECTIONS

L'irrésistible montée de l'UDC

Si l'on regarde les chiffres, le principal enseignement des élections fédérales, c'est la poussée socialiste. Une poussée spectaculaire à l'aune suisse. Mais dans une vision à plus long terme, on peut se demander si le véritable événement, ce n'est pas la poursuite de l'OPA de Christoph Blocher sur l'UDC.

En effet, l'avance socialiste a surtout des aspects conjoncturels. Les socialistes n'ont pas fait autre chose que de regagner une force qui avait déjà été la leur. Par ailleurs, l'effondrement des Verts semble logique eu égard à la situation économique – encore une donnée plutôt conjoncturelle que fondamentale.

L'avance blochérienne, au contraire, me paraît plus significative. D'une part parce que c'est la poursuite d'une poussée inaugurée il y

●●●